Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 4934

Intitulé

BTS: Brevet de technicien supérieur Commerce international à référentiel commun européen

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie
Modalités d'élaboration de références :	
CPC n° 15	

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

312 Commerce, vente

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTS à référentiel commun européen contribue au développement international durable de l'entreprise par la commercialisation de biens et/ou de services sur les marchés étrangers et l'optimisation des achats dans un contexte de mondialisation. Il est chargé de mettre en oeuvre les choix stratégiques et de coordonner les opérations internationales entre les différentes fonctions de l'entreprise et/ou les partenaires extérieurs. Grâce à son travail d'analyse et de remontée d'informations, il permet à l'entreprise de réagir aux évolutions de son environnement. Il remplit les missions suivantes :

- études et veille commerciales internationales,
- vente à l'export,
- achat à l'export ;
- coordination des services supports à l'import et à l'export,
- gestion des relations dans un contexte pluriculturel.

Il doit mener une veille permanente pour collecter des informations sur les marchés étrangers afin de préparer les décisions commerciales. Il prospecte à l'achat et à la vente, élabore des offres adaptées, vend et participe au processus de négociation à l'achat. il assure le suivi administratif et commercial des ventes et des achats et coordonne les services supports et les prestataires extérieurs.

Il exerce l'ensemble de ces missions dans un cadre pluriculturel

.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de tous secteurs ayant une activité commerciale avec l'étranger. - sociétés de négoce (d'import-export, distributeur, grossiste...), y compris les entreprises du commerce électronique ;

- toute entreprise industrielle et commerciale, en particulier les PME-PMI;
- prestataires de services (transporteurs, transitaires, banques, assurances...);
- organisme de conseil et d'appui (Chambres de commerce et d'industrie, collectivités territoriales ;
- sociétés de services d'accompagnement à l'international
 - assistant export, délégué export, assistant commercial export, assistant transitaire, assistant du responsable de zone.

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>D1402</u>: Relation commerciale grands comptes et entreprises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Études et veille commerciales Vente à l'export
- Gestion des opérations d'import-export
- Environnement juridique et économique
- Langues vivantes étrangères
- Culture générale et expression.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUIN	NON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant- chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation			idem
Par candidature individuelle			idem
Par expérience dispositif VAE			idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX	
	Diplôme à référentiel commun européen (8 pays :Espagne,	
	Grèce, France, Slovénie, l'Italie, Pays Bas, Suisse et Portugal)	

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 juillet 2007 (JO du 10/08/2007)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

http://www.legifrance.gouv.fr

http://www.cndp.fr

http://www.onisep.fr

Lieu(x) de certification :

 $\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \textbf{de} \ \textbf{pr\'eparation} \ \textbf{\`a} \ \textbf{la} \ \textbf{certification} \ \textbf{d\'eclar\'es} \ \textbf{par} \ \textbf{l'organisme} \ \textbf{certificateur} :$

Historique de la certification :

BTS Commerce international

Certification précédente : Commerce international